

## FAITS D'ACTUALITÉ

Rémi Moreau

Volume 66, Number 2, 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1105210ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1105210ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (1998). FAITS D'ACTUALITÉ. *Assurances*, 66(2), 297–304.

<https://doi.org/10.7202/1105210ar>

## FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

### 1. Le Budget fédéral d'avril 1998 déposé par le ministre Martin permet aux assureurs de créer une réserve spéciale pour tremblement de terre

Selon les prévisions de l'industrie, un tremblement de terre majeur, soit au Québec, soit en Colombie-Britannique, entraînerait des pertes de trente milliards de dollars. Les assureurs de dommages actifs au Canada dans cette branche spéciale des risques catastrophiques, voulant éviter qu'un tel cataclysme les place dans une situation d'insolvabilité, se sont engagés, sous l'impulsion du BAC et sous le contrôle du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), à revoir globalement leurs réserves et leurs cessions en réassurance.

*Un séisme d'une telle amplitude survient une fois en 500 ans,* observait Mark Yakabuski, directeur des relations gouvernementales du BAC. S'il est presque certain que l'Événement se produira d'ici un demi-millénaire, il y a une chance aussi élevée qu'il se produise avant l'arrivée de l'an 2000 qu'au vingt-cinquième siècle, d'où l'intérêt de s'y préparer.

Donnant enfin suite à des demandes répétées du milieu des assurances depuis une quinzaine d'années en vue de créer une réserve hors impôt liée aux séismes, le ministre canadien des Finances a modifié, dans son dernier budget, le traitement fiscal relatif aux réserves pour tremblement de terre, une mesure qui devrait coûter 60 millions de dollars en trois ans au trésor fédéral.

Le budget propose que les « provisions de primes pour tremblement de terre », constituées conformément à la ligne directrice du BSIF, seront déductibles de l'impôt, ce qui permettrait aux assureurs de disposer plus rapidement de ressources financières requises. En d'autres termes, les montants déposés, tirés des primes, ne seront pas imposables. Toutefois, les « provisions supplémentaires pour tremblement de terre » ne seront pas déductibles.

Cette mesure aidera les assureurs à créer, d'ici 25 ans, des fonds supplémentaires de réserves s'élevant à huit ou à neuf milliards de dollars, en sus de la réassurance. Chaque assureur pourra décider de déposer dans un tel fonds un montant qu'il jugera approprié.

## **2. La Mutuelle du Canada acquiert les activités canadiennes de la Métropolitaine**

En mars dernier, la Mutuelle a conclu une entente avec la Métropolitaine, qui se départit actuellement de certains de ses actifs à l'extérieur des États-Unis, afin de concentrer ses efforts sur le marché américain. Cette transaction de 1,2 milliard de dollars, qui porte sur l'acquisition des activités canadiennes de la Métropolitaine d'assurance vie individuelle, d'épargne et d'assurance collective, a été complétée le 30 juin dernier, suite à l'approbation des autorités de réglementation. La nouvelle entreprise, qui devient ainsi l'une des plus importantes au Canada, peut compter sur un personnel de vente de plus de trois mille personnes. Toutefois, au terme de l'intégration des opérations, la transaction abolit quelque onze cent postes, les vendeurs non compris.

Par ailleurs, cette transaction ne modifie en rien le processus en cours de démutualisation de la Mutuelle en société à capital actions, annoncé en décembre 1997.

## **3. Vaste mouvement de fusion du côté des firmes comptables : le « Big Six » deviendrait-t-il le « Big Three » ?**

À peine Coopers & Lybrand et Price Waterhouse, respectivement quatrième et sixième cabinets comptables dans le monde, avaient-ils annoncé leur projet de fusion, en septembre 1997, qu'un mois plus tard KPMG et Ernst & Young, les deuxième et troisième plus importantes firmes comptables mondiales, annonçaient à leur tour la fusion de leur groupe en vue de créer le premier cabinet mondial. Selon les observateurs, ces deux projets de fusion devraient forcer les deux autres grands joueurs du « Big Six », soit Arthur Andersen, autrefois numéro un mondial, maintenant au deuxième rang, et Deloitte Touche, cinquième au monde, à se joindre au mouvement. Mais rien n'est moins sûr, car le défi de l'ancien numéro un est de poursuivre la croissance sans jouer au jeu des mégafusions.

Une note discordante est venue, en mars dernier, du partenariat Ernst Young et KPMG. Les deux firmes ont annoncé qu'elles renonçaient à leur projet, de crainte de se heurter au long et pénible processus d'évaluation réglementaire.

Il semble donc, pour l'heure, que le marché ne serait pas dominé par un « Big Three », ce qui apporte un baume de soulagement aux opposants des regroupements des firmes comptables qui ont manifesté leur crainte de voir réduire la concurrence au chapitre des prix.

#### **4. Nouveau contrat d'assurance automobile pour les garagistes**

Après avoir complété les modifications qui s'imposaient, dans la foulée de la réforme du Code civil du Québec, par la mise en marché d'un nouveau formulaire en assurance automobile (FPQ N° 1), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1997, le Bureau d'assurance du Canada a procédé à la révision du formulaire d'assurance automobile de garagistes (FPQ N° 4). Les modifications pourraient entrer en vigueur dès janvier 1999, après leur approbation par le Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières, de qui relève la rédaction des contrats d'assurance automobile, qui a d'ailleurs suivi la progression des travaux. Les modifications visaient à rendre le formulaire plus compréhensible et à uniformiser les protections par rapport à celles introduites dans le nouveau formulaire FPQ N° 1. Ce nouveau formulaire couvre les automobiles appartenant aux garagistes et celles qui leurs sont confiées par leurs clients.

#### **5. Les catastrophes naturelles ont fait 22 315 victimes et coûté 28,8 milliards de dollars en 1997**

Les catastrophes naturelles ont fait 22 315 victimes et coûté 28,8 milliards de dollars en 1997, dont le quart seulement des dégâts était assuré, selon les données annuelles publiées par Sigma, un bulletin de la société Suisse de réassurance. En effet, les catastrophes naturelles de 1997 ont été deux fois moins onéreuses qu'en 1996 puisque les assureurs ont versé un montant de 6,7 milliards de dollars, par rapport à 3,2 milliards l'année précédente. L'événement le plus coûteux de l'année 1997 serait attribuable aux inondations survenues en Europe de l'Est, impliquant des dommages assurés pour près d'un milliard de dollars. Quant aux victimes les plus nombreuses, nous les devons au typhon Linda, qui a touché le Vietnam, le Cambodge et la Thaïlande, provoquant plus de 500 morts et de 3000 disparitions.

Ces catastrophes ont placé les États-Unis en tête en ce qui concerne les dommages assurés, ce pays enregistrant à lui seul 46 % des dommages mondiaux assurés sur un total 348 événements garantis.

## **6. La pire catastrophe de l'histoire de la Floride**

Une dizaine de tornades successives, d'une violence inouïe, ont dévasté la Floride en février 1998, faisant 37 morts, dont 22 dans le seul comté d'Osceola, et plus de 250 blessés. Selon les météorologistes de Miami, il s'agit du plus lourd bilan humain et la pire catastrophe de l'histoire de la Floride, dépassant ainsi les effets meurtriers de l'ouragan Andrew en 1992.

Les vents déchaînés ont atteint par endroit plus de 400 km/h, dévastant des zones entières. Dans le comté de Volusia, notamment autour de Daytona Beach, près de 600 bâtiments ont été endommagés et les dégâts ont été estimés à plus de 8 millions de dollars.

La catastrophe serait due en partie au phénomène climatique El Niño, qui a ramené sur la Floride des tempêtes qui normalement auraient dû survenir plus au nord.

## **7. El Niño, l'enfant terrible du Pacifique**

Le cru 97-98 du phénomène climatique El Niño (qui se traduit par *Enfant-Jésus*) restera dans les mémoires comme le plus dévastateur, avant de laisser la place à sa jumelle La Niña.

À tort ou à raison, on attribue à El Niño les pires calamités. Ainsi, quelques semaines après la Floride, ce fut au tour des États de l'Alabama, de la Georgie et du Mississippi, en avril, de connaître les affres de violents orages et d'ouragans. Avec 32 morts et 104 blessés, l'Alabama semble avoir été le plus sévèrement touché.

On croit encore que l'*Enfant-Jésus* serait responsable de la terrible sécheresse qui affecte le sud des Philippines, là où 1,5 million de personnes vivent dans un état de sous-nutrition et d'abandon le plus total. La sécheresse a détruit des milliers de rizières et dévasté la plupart des récoltes dans plusieurs provinces de l'île du Mindanao.

## **8. Les boues de Naples font plus de 115 morts**

Après plusieurs jours de pluies diluviennes au début de mai, les coulées de boue qui se sont déversées dans l'arrière-pays

napolitain ont laissé des traces peu reluisantes, le bilan des victimes étant de 115 morts dans les six villages de la vallée du mont Sarno.

## **9. Les Lloyd's réalisent un bénéfice supérieur à un milliard de livres pour la troisième année consécutive**

Qui ne se souvient de la période noire, où année après année, les résultats des Lloyd's montraient un déficit technique, dont le cumul avait atteint 8 milliards de livres entre 1988 et 1992 à la suite d'une série de catastrophes naturelles, aggravé par des gabegies et des méthodes de gestion peu orthodoxes, qui avaient cours à cette époque et qui ont acculé à la faillite de nombreux *Names* ? Le bras de fer de la part de nombreux syndicats *Names* qui n'ont pas accepté le plan de reconstruction des Lloyd's, amorcé en 1996, n'est toujours pas terminé, sans que l'assureur des assureurs et ses investisseurs impliqués n'aient consenti à battre leur coulepe.

Pour la troisième année consécutive, les Lloyds ont réalisé, en 1995, (les résultats comptables étant annoncés avec trois ans de retard) un bénéfice dépassant le milliard de livres, soit 1,084 milliard en 1993, 1,013 milliard en 1994 et 1,007 milliard en 1995.

Selon Max Taylor, le nouveau président des Lloyd's, qui succède à l'ancien *chairman* David Rowland, celui-là même qui avait initié la grande restructuration, la mondialisation jouerait en faveur de l'institution tricentenaire, qui aurait l'effet d'un aimant sur les affaires en provenance du monde entier.

## **10. AXA a gravi la première marche du podium en 1997**

Un peu plus d'un an après la fusion entre AXA et UAP, le nouveau groupe français a pris la première place mondiale de l'assurance devant Nippon Life et Allianz, grâce à un bénéfice net de 7,9 milliards de francs français (1,8 milliard de dollars canadiens) et un chiffre d'affaires consolidé de 364,6 milliards de francs (84,5 milliards de dollars).

Toutefois, cette avance ne serait que de courte durée car Allianz devrait reprendre, en 1998, la première place mondiale, après la réalisation de son offre publique d'achat sur les AGF.

Mais pour devenir numéro un, en un temps record, sans aucun retard sur le calendrier prévisionnel, il ne suffit pas d'additionner le chiffre d'affaires. Le nouveau groupe a su décrypter les multiples compétences, disséminées sur un aussi vaste chantier, et tirer parti

rapidement de ses ressources. À cet égard, la fusion entre AXA et UAP a été menée de main de maître.

### **11. Le groupe AXA s'est porté acquéreur de la Royale Belge**

Le groupe AXA annonçait, au début de mai, qu'il était parvenu à un accord avec le Groupe Bruxelles Lambert, lui permettant de bénéficier de la participation de cet assureur dans la Royale Belge. AXA a également annoncé qu'il envisageait qu'AXA Belgium acquière la Royale Belge, devenant ainsi le premier assureur belge.

### **12. Les assurés euro**

L'éditorial de *L'Argus* (8 mai 1998) nous renseigne sur les préparatifs nécessaires à la monnaie européenne commune et l'impact qu'elle a, dès à présent, sur les assureurs européens. Le compte à rebours est bel et bien commencé depuis le coup d'envoi officiel de l'euro, à Bruxelles, en mai dernier. En effet, le 1<sup>er</sup> janvier 1999, onze pays européens seront dotés d'une monnaie unique, délaissant un élément de leur souveraineté au profit d'un projet communautaire.

Quel est le rôle des assureurs dans ce grand projet ? D'abord s'organiser pour tisser leur présence dans les pays européens. Puis de convertir les montants des garanties et des primes en euros. À cet égard, ils devront rassurer leur clientèle que tel changement monétaire n'affectera en rien les droits de leurs clients.

### **13. Les contraventions sont-elles assurables ? Non, mais...**

On ne peut s'assurer contre les contraventions pour excès de vitesse, non pas seulement chez nous, mais partout où il existe des juridictions d'assurance. Il y a pourtant une brèche dans le principe hermétique voulant que l'on ne peut assurer les conséquences d'un délit: un article tiré de la loi belge du 25 juin 1992 qui, tout en organisant le principe général de son interdiction, prévoit l'exception qui suit: *aucune amende ni transaction pénale ne peuvent faire l'objet d'un contrat d'assurance, à l'exception de celles qui sont à la charge de la personne civilement responsable*. En d'autres termes, l'assurance des amendes est interdite, sauf si le preneur n'est pas l'auteur de l'infraction.

L'assurance resterait ainsi acquise au père à l'égard de son enfant mineur ou à l'employeur vis-à-vis de son préposé.

Il est vrai que nous connaissons ici, au Canada, une forme de garantie similaire dite défense pénale: l'assurance de responsabilité des administrateurs et des dirigeants prévoit la défense pénale des assurés en cas de poursuite pénale, mais le déclenchement de la garantie n'intervient que si l'assuré est ultimement acquitté. La garantie n'est acquise de plein droit, pour des raisons de moralité publique, que lorsqu'un tribunal de dernier ressort a statué définitivement sur la non responsabilité de l'assuré.

#### **14. La montée du crime informatique: l'empire contre-attaque-t-elle ?**

La plupart des entreprises cybermondiales semblent ignorer leur vulnérabilité grandissante face aux nouvelles formes de délinquance informatique. Pourtant les histoires d'horreur high-tech ne relèvent plus de la fabulation science-fiction: les malveillances informatiques seraient à l'origine de plus de 50 % des réclamations informatiques, bien que l'on en ignore le coût réel, la plupart des attaques n'étant même pas détectées dans les entreprises ciblées.

En décembre dernier, un task force extraordinaire s'est déroulé à Washington en vue d'adopter un plan d'action contre le crime informatique (intrusion, bombe logique, piratage, etc.). En France, un programme gouvernemental a été dévoilé à la mi-janvier, comportant un volet consacré aux problèmes de la sécurité des systèmes et des réseaux. Mais à quand les règles précises, dites garde-fous, instituées par l'industrie de l'assurance pour informer les souscripteurs et les courtiers contre les dangers de la cyberfraude ?

#### **15. L'audit Responsabilité civile, qualifié de dernier rempart de l'assurance**

Contrairement au processus de vérification, largement répandu sous la bannière Assurance de dommages (on songe aux audits environnementaux concernant les terrains contaminés, aux audits en matière de bris de machines, aux audits en matière de contrats de construction), l'audit reste méconnu à l'égard des risques issus de la responsabilité civile. L'audit RC permet de mieux cerner les risques, leur étendue, leur environnement et leurs conséquences sur le fonctionnement de l'entreprise. Pascale Lachaud, responsable de la souscription en responsabilité au Gan décrit l'analyse préliminaire en audit: qualifier les risques, puis les quantifier, enfin les hiérarchiser. D'ailleurs, non seulement au Gan mais chez tous les assureurs de risques industriels, tels Axa Global Risks ou Zurich



France, les souscripteurs ambitionnent de mettre en place un audit avant la souscription d'un contrat d'assurance de responsabilité. Dans certains secteurs à risques, cet audit est obligatoire: alimentation, biotechnologie, génie civil, implants, tabac, plastifiant, latex, produits chimiques, produits pharmaceutiques, traitement et recyclage des métaux.

L'audit n'est rien d'autre qu'une démarche structurée vers la prévention. Les activités nouvelles, les nouvelles technologies, qui risquent de générer des dommages dont l'assureur est incapable de mesurer l'ampleur. L'audit permet de limiter le risque à un niveau acceptable tant pour l'industriel que pour son assureur.

## **16. Les fraudeurs par la téléphonie n'ont qu'à bien se tenir !**

Un logiciel du mensonge vient d'être conçu, en Israël, pour le bénéfice notamment des assureurs qui pourront ainsi détecter les fausses déclarations reçues par téléphone à partir des vibrations de la voix. Il semble que l'appareil serait fiable à 85 %. Il paraît qu'une société d'assurance a vu baisser considérablement le nombre des réclamations faites par téléphone, au bénéfice du courrier électronique ! À bon entendeur salut.

## **17. Le verglas de janvier 1998 coûterait un milliard de dollars aux assureurs: un nouveau record dans l'industrie canadienne de l'assurance de dommages**

Le grand verglas de janvier dernier est en voie de devenir le sinistre le plus coûteux de l'histoire de l'industrie canadienne de l'assurance, dû à des demandes d'indemnités franchissant le cap du milliard de dollars. Les assureurs avaient reçu, le 30 avril dernier, 550 000 demandes d'indemnités au Québec. Ce nombre a pu encore grimper, dans les mois qui ont suivi, à la faveur de l'arrivée du printemps, dans le sprint final de présentation des dernières réclamations. En ce 30 avril, les assureurs avaient déboursé 760 millions de dollars en indemnités, pour le Québec, et quelque 200 millions de dollars pour l'Ontario.

Bien qu'il s'agisse-là d'un nouveau record canadien, les indemnités allouées demeurent modestes en comparaison de celles payées après l'ouragan Andrew, en 1992, qui avait entraîné des demandes d'indemnités totalisant 16,5 milliards de dollars. Cependant le sinistre du verglas se compare à Andrew pour le nombre de demandes en indemnités, puisque l'ouragan de 1992 avait généré 712 000 demandes de remboursement.